

Famille

Par Ludivine Ponciau

Autant chez maman

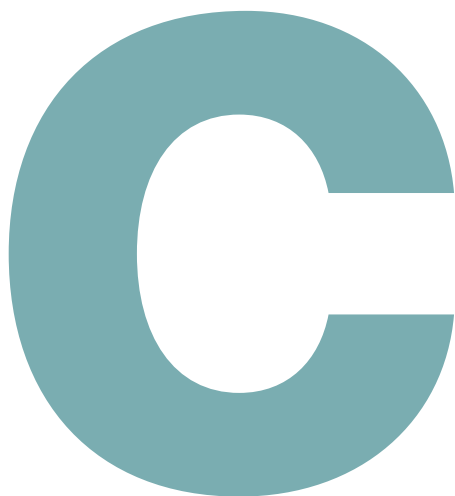




que chez papa... si possible

La loi sur l'hébergement égalitaire fête ses 20 ans. Elle a initié de nombreux changements dans la garde des enfants, même si certains freins au 50-50 subsistent.





Chaque vendredi, c'est le même rituel. Il racle les tiroirs et fourre pulls, jeans, tee-shirts, slips et chaussettes dans un grand sac de sport. Pas besoin de brosse à dents ni de sa poudre texturisante, il a déjà tout «de l'autre côté». Il a pensé à son maillot de foot pour le match de samedi, mais pas à son cours de maths. Il faudra repasser plus tard en coup de vent, pressé par les soupirs exaspérés de maman, qui en a assez «de faire les allers-retours» et qui préfère attendre dans la voiture.

En Belgique, trois quarts des enfants vivent avec leurs deux parents. Les autres sont «ballottés» entre deux foyers ou vivent exclusivement chez un des parents. Un peu plus de 50% des divorces impliquent des enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit. Selon un rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps, 2024), la garde partagée égalitaire n'est vécue que par un enfant de parents séparés sur cinq (soit 5% de la totalité des petits Belges). Deux enfants sur cinq (10% de la totalité) logent en permanence avec leur mère et un sur six la plupart du temps avec elle, mais en passant une partie des vacances et des week-ends chez leur père. A l'inverse, seul un enfant de parents séparés sur 20 réside principalement chez son père. Un panorama qui révèle une vision traditionaliste toujours bien

ancrée, pointe l'Institut wallon. «Dans l'ensemble, les modes de garde après une séparation s'éloignent assez nettement de l'objectif de la loi de 2006 qui visait à privilégier l'hébergement égalitaire, puisque cette situation ne concerne qu'un enfant de parents séparés sur cinq.»

Il y a 20 ans, en effet, entré en vigueur la loi sur l'hébergement égalitaire. Une appellation un peu trompeuse, car elle laisse penser que le 50-50 devient la règle, ce qui est loin d'être le cas. «Ce que dit le texte, c'est que l'hébergement égalitaire doit prioritairement être examiné par le juge lorsqu'un des deux parents le demande, précise Me Jehanne Sosson, avocate en droit de la famille et professeure à l'UCLouvain. Mais dans les faits, et c'était déjà le cas avant 2006, une pluralité de formules est toujours possible.» «En cas d'accord préalable, complète Laura Merla, professeure de sociologie à l'UCLouvain, le juge entérinera simplement le choix des parents, y compris pour les enfants en bas âge. En revanche, lorsqu'un parent demande l'hébergement égalitaire contre l'avis de l'autre, le magistrat doit prendre position.»

Selon un baromètre de la Ligue des familles, 42% des parents privilégient l'arrangement à l'amiable pour régler la question de la garde, 36% passent par un jugement et 18% par la médiation. Depuis 2024, les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'une personne de confiance, peuvent s'exprimer sur leur préférence en matière d'hébergement. Leur avis n'est pas contraignant dans la prise de décision, mais le juge est tenu d'en tenir compte.

Quasiment inexistant avant l'entrée en vigueur de la loi, le 50-50 a rapidement progressé pour atteindre, il y a quelques années, 20% à 30% des situations, selon les enquêtes. Mais la courbe semble avoir atteint un plateau et l'hébergement égalitaire n'arrive aujourd'hui qu'en deuxième position dans le classement des formules choisies. Finalement, neuf enfants de parents séparés sur dix passent au moins



«Je n'aurais pas voulu que ça se passe autrement»

Thierry, papa de trois enfants

la moitié de leur temps chez leur maman, voire plus.

Dans son état des lieux, l'Iweps alerte sur le fait que les différentes configurations sont associées à des niveaux de vie très différents. Celui des enfants en garde partagée égalitaire est, en moyenne, proche de celui de parents non séparés. En revanche, ceux qui vivent en permanence avec leur mère font face à davantage de difficultés: 40% d'entre eux n'ont pas les moyens de partir en vacances et 20% d'exercer des activités de loisirs (sport, musique, mouvements de jeunesse...). Les enfants qui résident majoritairement chez leur mère vivent dans des conditions moins précaires, mais éprouvent tout de même plus de difficultés que ceux en hébergement égalitaire ou dont les parents ne sont pas séparés. ...



Il y a six ans, Thierry a vécu un «divorce gris» – une séparation à la cinquantaine après de longues années de vie commune. Un fait de plus en plus courant. «Nous nous sommes séparés juste avant le Covid mais, vu la situation, la mère de mes enfants est restée vivre six mois à la maison avant de déménager. Nos relations sont restées fluides. Bien sûr, il y a eu des discussions plus âpres au sujet des finances, de la maison, mais ces difficultés n'ont jamais rejailli sur nos relations avec les enfants. Nous ne voulions pas les mêler à cela.»

Très vite, les parents s'entendent sur l'hébergement égalitaire, du moins pour les deux plus jeunes, âgés de 18 et 15 ans à l'époque. «Pour notre fille aînée, qui avait 21 ans, ce fut plus tendu. A l'annonce de notre séparation, elle a eu une réaction épidermique et en voulait à sa maman d'avoir "foutu en l'air la famille". Elle est restée chez moi, tout en continuant à voir sa mère. Depuis, leurs relations se sont améliorées.»

Deux ans après la rupture, l'ex-femme de Thierry a rencontré un homme, papa d'un garçon un peu plus jeune que ses enfants, avec qui elle a emménagé. «Ma deuxième fille, qui avait un peu de mal à vivre avec ce nouveau compagnon, a demandé à rester *full time* chez moi. Notre fils, en revanche, a établi son camp de base chez sa mère. Etant donné que son domicile se situe tout près de ses centres d'intérêt, c'était plus confortable pour lui. Mais nous nous voyons régulièrement: il vient à la maison, on va manger ensemble et j'assiste à ses matchs de hockey. Quand une fête avec son équipe est prévue, je sais qu'il logera chez moi.» Pour les frais liés aux enfants, les parents ont gardé le compte commun. Ils se font mutuellement confiance et ne s'encombrent pas de demandes de justifications pour les dépenses. Avec le recul, Thierry se dit satisfait de la manière dont son ex-femme et lui ont géré cette séparation. «Je n'aurais pas voulu que cela se passe autrement. Si nous devons avoir une discussion, c'est toujours de manière responsable, claire et constructive, dans l'intérêt des enfants. Nous avons toujours procédé de la sorte et je constate que cela fonctionne. Et puis, nous avons passé plus de 30 ans ensemble. Nous nous connaissons bien. Il n'est pas question de faire une croix sur tout ce que nous avons vécu.

«Je suis dans chacune de leurs semaines»

Alice (1), maman de trois enfants

Un parfait 50-50. Après 18 ans de vie commune, Alice et le papa de ses trois enfants, âgés de 8 à 15 ans, se sont quittés sur un accord d'hébergement égalitaire. Le côté pesant de la routine quotidienne et un projet de rénovation qui s'était imposé comme principal sujet de conversation ont eu raison de leur engagement. Les ex-conjoints sont toutefois restés en bons termes et leurs décisions sont fondées sur le bien-être des enfants. Un an et demi après leur séparation, ils ont trouvé leur rythme: les enfants vont chez leur papa du lundi au mercredi midi, chez elle (elle a gardé la maison) le reste de la semaine et un week-end sur deux.

Une coupure qui lui permet «d'être dans chacune de leurs semaines» et de ne pas avoir l'impression de devoir rattraper le temps après une longue séparation: «De cette façon, le fil n'est pas trop distendu.» Elle en retire aussi un certain bénéfice sur le plan personnel puisque ses soirées libres le lundi et le mardi lui permettent de pratiquer du sport sans culpabiliser de laisser les enfants le soir une semaine sur deux. Seul petit bémol, jauge celle qui occupe un temps plein: «Lorsque j'ai les enfants du mercredi au lundi matin, je n'ai pas beaucoup l'occasion de souffler.»

Quelques mois après sa séparation, Alice a rencontré un homme, lui aussi papa de trois enfants. Très vite, ils se sont aperçus que leurs enfants fréquentaient la même école, la même unité scout. Au départ, leurs week-ends n'étaient pas alignés, mais son conjoint s'est arrangé avec son ex-compagne pour permuter les gardes.

«On se voit parfois à deux, parfois à huit. Nous n'avons pas le projet de vivre tous ensemble, ça ferait beaucoup d'enfants à mettre sous le même toit.»

(1) Le prénom a été modifié.



... En outre, le fait d'être la seule, ou presque, à gérer le quotidien des enfants limite les possibilités pour la mère d'avoir du temps pour elle et restreint presque inévitablement sa vie sociale.

La situation des pères n'est pas toujours plus confortable. Pour pouvoir accueillir une ribambelle d'enfants dans de bonnes conditions, chaque parent doit trouver un logement suffisamment spacieux. Ce qui est loin d'être simple pour ceux qui ne perçoivent qu'un revenu modeste, mais qui n'ont pas forcément droit à un logement social ou qui paient une rétribution à leur ex-conjointe. «La précarisation et les tensions avec la maman autour du niveau de vie peuvent conduire certains pères à s'éloigner de la cellule familiale», mentionne Laura Merla.

Le mythe de la louve

L'argent reste le nerf de la guerre pour beaucoup de parents séparés. Près de deux tiers (63%) ont des difficultés à joindre les deux bouts dans les mois qui suivent leur séparation. C'est un peu plus le cas des femmes (65%), qui ont davantage la garde exclusive ou majoritaire, que des hommes (59%), d'après le baromètre de la Ligue des familles. Selon les accords à l'amiable ou les décisions de justice, la moitié des parents séparés doivent recevoir une contribution financière de l'autre

parent. Cependant, 18% ont peur de la demander, dans la majorité des cas par crainte de compliquer les relations avec l'ex (dont 2% en raison de violences conjugales). Plus interpellant encore: un parent sur dix pense qu'il n'y a pas droit lorsque la garde est égalitaire.

L'âge de l'enfant reste également un point sensible. Bien que de plus en plus d'hommes se sentent tout à fait capables de s'occuper d'un tout-petit, il existe encore un consensus pour dire qu'avant l'âge de 3 ou 4 ans, l'enfant a davantage besoin de sa mère, que le priver de sa présence la moitié du temps ne serait pas bon pour son bien-être et son développement.

«Cette position trouve appui dans les théories de l'attachement, qui ont été construites dans les années 1960, à l'époque de la famille nucléaire, justifie Laura Merla. On considérait alors que la mère restait la principale figure de cet attachement et que l'enfant devait lui être confié. Depuis, de nouvelles recherches en psychologie ont dépassé cette vision et montrent que les petits enfants qui vivent autant chez leur papa que chez leur maman ne se portent pas moins bien que les autres, mais elles ne sont pas forcément lues par les juges de la famille.» En l'absence de recommandations formelles, les juges préfèrent se montrer prudents. Dans un premier temps, l'enfant ira ...



18%

des parents séparés ont peur de demander une contribution financière à leur ex-conjoint. Et un parent sur dix pense qu'il n'y a tout simplement pas droit lors d'une garde égalitaire.

«Je veux pouvoir décider seule»

Charlotte (1), maman de quatre enfants

Lorsqu'elle a quitté son ex-conjoint, Charlotte était enceinte de son quatrième enfant. «Il était violent avec moi. Un jour, il m'a frappée devant notre fille de 2 ans. Ce fut un déclencheur. J'ai aussi compris que ma vie était en danger.» Après avoir déposé plainte et «pris un maximum de précautions», Charlotte quitte le domicile familial avec ses enfants. Deux mois plus tard, les deux parents se revoient devant le juge pour fixer le montant de la contribution alimentaire, «une somme dérisoire», soupire la maman, et le rythme des gardes. La plainte pour violence n'échappe pas au juge: le papa ne pourra voir les enfants que le mercredi après-midi et un week-end sur deux. L'accord a tenu jusqu'à ce que Charlotte déménage et s'éloigne de son ex-conjoint, ce qui rendait les gardes du mercredi impraticables. A présent, c'est elle qui s'occupe d'eux toute la semaine et un week-end sur deux, en alternance avec le papa. «Ils acceptent d'y aller, mais uniquement parce qu'ils y vont ensemble.»

En plus de son travail à mi-temps, la quadragénaire a repris des études pour pouvoir offrir à ses enfants une vie plus confortable: «Agenda, planning, sonneries de rappel... tout est sous contrôle. Le quotidien est assez routinier, mais j'apprécie ma liberté. Par ailleurs, je ne suis pas dépendante, j'ai pu compter sur un prêt social pour mon logement et j'ai la chance de recevoir de l'aide de mes parents.» Maman quasi solo, Charlotte a drastiquement limité les sorties et autres rendez-vous de la vie sociale, mais elle recharge ses batteries au contact des personnes qu'elle rencontre dans sa vie professionnelle ou ses formations. «J'ai mangé mon pain noir, mais je peux compter sur un environnement soutenant. J'arrive à positiver, à relativiser, à considérer chaque situation comme une opportunité. Je ne peux pas changer les choses, mais bien la façon dont je les vois.»

Les enfants de Charlotte sont à présent âgés de 5 à 14 ans. L'un d'eux a souhaité ne plus loger chez son père qu'un week-end par mois. Si les autres formulent la même demande à l'avenir, elle n'insistera pas pour qu'ils y aillent. Malgré la charge supplémentaire que cela impliquerait, elle est prête à assumer une garde exclusive. «Je veux pouvoir décider seule de ce qui est nécessaire pour leur bien-être et leur transmettre mes valeurs.»

(1) Le prénom a été modifié.

«Mes parents ont toujours veillé à rester alignés»

Sasha (1), 24 ans

Sasha n'avait qu'1 an lorsque ses parents se sont quittés. Ils ont convenu à l'amiable, malgré son très jeune âge, d'une garde égalitaire. Un fait assez exceptionnel à l'époque. Quelques années plus tard, il a accueilli deux demi-frères, «un de chaque côté». «Mes parents s'entendent bien. Ils ont toujours veillé à avoir une bonne communication et à rester alignés sur leurs choix me concernant. Il nous arrive d'aller au resto ou de fêter mon anniversaire tous ensemble.» Une entente cordiale qui s'est installée au fil du temps. «Lorsque j'étais plus petit, je partais en vacances une semaine avec papa, une semaine avec maman. Mes parents se rejoignaient sur l'autoroute pour faire le changement de garde. Je n'ai pas de souvenir de tensions entre eux, mais je pense qu'au début, ils ont traversé des moments compliqués.»

Sasha se souvient que le climat familial était agréable sous chaque toit, excepté le fait que l'un de ses demi-frères empruntait ses jouets ou rentrait dans sa chambre pendant son absence. Ce qui était en revanche pesant, au sens propre comme au figuré, c'est ce sac qu'il devait emporter à chaque changement de garde, y compris à l'école. «Quand, à 18 ans, j'ai eu une voiture, c'est devenu plus confortable. Je pouvais aller à droite, à gauche, selon mes activités.» Ou ce qui l'arrangeait. «Pendant le Covid, les règles sanitaires étaient appliquées de façon plus strictes d'un côté que de l'autre. Donc, je suis plutôt resté là où c'était plus souple.» Après la pandémie, le choix de Sasha a surtout été guidé par la distance entre l'un des deux foyers et son lieu de travail.

Il passait plus de temps chez sa mère jusqu'à ce que celle-ci déménage à quelques dizaines de kilomètres. «Je ne suis plus chez elle, mais je la vois généralement une fois par semaine.» Lorsqu'il tire le bilan de cette expérience, Sasha considère qu'il a pu «bénéficier du meilleur de chaque côté», qu'il a reçu une «bonne éducation» et que cette double vie de famille lui a appris à prendre du recul face à certaines situations.

(1) Le prénom a été modifié.



... «en visite» chez son papa. Au fur et à mesure qu'il grandit, il le verra plus souvent. Une vision traditionnelle des rôles de genre qui ne résiste pas à la réalité, ni à la manière dont les enfants sont éduqués de nos jours, évalue Laura Merla: «Nous ne vivons plus dans une société où toutes les mamans s'occupent de leurs enfants à temps plein. Vers 3 mois, la plupart vont à la crèche ou chez leurs grands-parents pendant que maman travaille. Pourtant, on continue de considérer qu'elle est la personne de référence, telle une louve qui doit rester auprès de ses louveteaux.»

D'autant que les pères, surtout les plus jeunes, s'impliquent davantage dans la parentalité dès les premiers jours du bébé. Leur relation avec leur progéniture se construit très tôt et s'approfondit, ce qui les pousse à demander le partage égalitaire de la garde. «De plus en plus, ils ont face à eux des juges qui ont



Les tout-petits en garde égalitaire ne se portent pas moins bien que ceux habitant exclusivement chez leur mère.

eux-mêmes vécu une séparation, ou qui l'ont observée dans leur entourage, et qui ont une approche plus personnelle, nuance Catherine Tobin, autrice de *L'Enfant du divorce* (Odile Jacob, 2024). Cependant, il faut veiller à la continuité et à la stabilité des microrhythmes de l'enfant pour éviter qu'il ne soit trop bouleversé.» Or, que ce soit pour l'heure des repas ou du coucher, chaque parent aura tendance à instaurer ses propres règles.

Il arrive également que des papas, qui, en couple, se montraient peu investis, se révèlent au moment de la séparation et veulent passer la moitié de leur temps avec leurs enfants. «Pour les juges, le fait que le papa ne se soit pas beaucoup occupé de l'enfant jusque-là n'est pas un critère excluant et chaque situation est évaluée au cas par cas», précise Laura Merla.

Dans sa pratique du droit familial, Jehanne Sosson observe une tendance des pères à culpabiliser lorsqu'ils ne sont pas demandeurs d'un régime égalitaire. «Certains se demandent si cela fait d'eux de mauvais pères. Or, ce qui doit être privilégié, c'est la qualité, pas la quantité dans l'hébergement. Notre rôle est ...

«Si la loi a changé, ce n'est pas le cas des mentalités»

Benoît (1), papa de deux enfants

Père de deux enfants, Benoît a vécu deux expériences familiales très différentes, l'une avant la loi sur l'hébergement égalitaire, l'autre après son entrée en vigueur. Mais ce sont surtout les relations avec les mamans qui ont déterminé le rythme de l'hébergement de chaque enfant. «Avec la mère de mon fils aîné, la séparation ne s'est pas bien passée. J'avais pris un avocat, mais chacun campait sur ses positions. Je n'ai pas obtenu la répartition 50/50 que je souhaitais. J'ai finalement lâché prise pour le bien-être de notre enfant.» Le garçon n'était âgé que de 2 ans. Il ne voyait son papa qu'un week-end sur deux et un mercredi sur deux. «Lorsqu'il a eu 12 ans, j'ai voulu revoir les modalités de la garde, mais la maman n'a pas accepté. A nouveau, je ne suis pas allé plus loin. Je me disais que plus tard, mon fils comprendrait le contexte.» Alors qu'il approche de la majorité, le jeune vit une situation de crise avec sa mère. Il exprime alors son souhait d'emménager chez son père. «Depuis, il me voit plus qu'il ne la voit.»

Entre-temps, Benoît avait refait sa vie avec une autre compagne. Ensemble, ils ont eu une fille. Elle avait 8 ans lorsqu'ils ont mis fin à leur relation. «Mais le climat était nettement plus serein que lors de ma première séparation et j'ai obtenu l'hébergement égalitaire.» Benoît, qui dirige une asbl, observe au contact de ses collaborateurs une évolution progressive sur les questions de parentalité. «Notre société est encore très patriarcale. Si la loi a changé, ce n'est pas forcément le cas des mentalités. Toutefois, je constate un mouvement parmi les 20-30 ans: les demandes de congé parental sont plus équilibrées entre hommes et femmes. Mais il faudra sans doute encore une ou deux générations.»

(1) Le prénom a été modifié

9 SUR 10

Le nombre d'enfants de parents séparés qui passent au moins la moitié de leur temps chez leur maman.

... aussi de leur dire: "si vous ne pouvez pas vous en occuper parce qu'avec votre travail, ou pour une autre raison, c'est trop compliqué, ne le demandez pas. On ne vous jugera pas".»

Au plus près des potes

L'hébergement égalitaire se heurte aussi à certaines limites lorsque l'enfant n'en est plus tout à fait un: exaspérés d'être ballottés, certains ados expriment le besoin de se fixer chez l'un des deux parents, généralement celui qui leur offre le plus de facilité et de stabilité. «Ce qui prime, c'est la promiscuité avec leurs amis, les lieux de rencontre ou la localisation du club sportif. Généralement, lorsque la demande émane de l'enfant lui-même et que les parents sont à son écoute, les choses se passent bien», évalue Catherine Tobin.

Mais pas toujours. L'autrice, qui a questionné des dizaines d'enfants du divorce devenus adultes, reste marquée par le cas «terrible» d'un jeune garçon dont les parents se disputaient à propos des frais d'inscription dans un club de sport. Pour éviter de devoir transporter son équipement d'une maison à l'autre, il avait demandé à avoir deux tenues. Lassé de voir ses parents se disputer à ce propos, il a finalement opté pour la natation «parce qu'un maillot, c'est léger à transporter».

Selon une étude de l'UCLouvain sur 21 jeunes âgés de 10 à 16 ans, ceux-ci développent un sentiment d'appartenance à différents lieux et diverses configurations familiales. Ils conçoivent chaque habitation comme des îles en relation au sein d'un archipel. Certains préfèrent emporter toutes leurs affaires à chaque changement de garde, d'autres juste un petit sac, voire rien du tout. «Ces objets personnels leur permettent de se créer des repères et une stabilité dans la mobilité.» Toutefois, se sentir chez soi dépend moins de la taille ou du confort de la chambre que de l'ambiance qui règne chez papa et chez maman «et de la possibilité de se faire son petit cocon.» ●

«Je vis une relation très différente avec chacun d'eux»

Violette (20 ans)

«Au début, il me semble que c'était une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre. Ensuite, ça a varié en fonction des beaux-pères ou des belles-mères et du rythme de leurs enfants: ça changeait le mercredi ou on fonctionnait par quart de semaine... Enfin, c'était quand même un peu galère.» Violette fouille dans sa mémoire. Elle qui était toute petite quand ses parents se sont séparés ne se souvient plus avec exactitude des différentes configurations qui ont segmenté son quotidien. Elle se rappelle toutefois que l'un comme l'autre déménageaient souvent, mais toujours dans le même quartier, ce qui lui évitait de devoir prendre le train ou le bus pour les rejoindre. «Quand je suis entrée en secondaire, j'ai demandé à ce que le rythme soit fixé à une semaine/une semaine. J'ai aussi ressenti le besoin d'emporter systématiquement mes affaires préférées, ce qui fait que je me baladais avec d'énormes sacs. Que ce soit chez mon père ou chez ma mère, les logements étaient toujours confortables, mais j'ai toujours rêvé d'avoir un seul espace avec tout dedans.» Après avoir résidé quelques mois chez sa mère, Violette a emménagé chez son père, qui a fini par changer de quartier. Chez lui, tout un étage lui est réservé: cuisine, salle de bains, bureau... «Comme un kot, mais à la maison.» Si elle a transporté bien des clés différentes dans son sac, Violette porte un regard positif sur cette vie en mouvement et sur son statut d'enfant de parents séparés. «Je n'aurais pas aimé être avec mes deux parents tous les jours, devoir systématiquement demander l'avis de l'un et de l'autre, s'adapter quand ils sont d'humeur différente... Quand je suis avec mon père, je n'ai pas les mêmes sujets de conversation qu'avec ma mère. Ce sont deux relations complètement différentes, bien qu'ils aient les mêmes valeurs. J'ai même l'impression d'être une personne différente avec chacun d'eux. Si bien que, quand on se retrouve tous les trois, cela me perturbe.»